



## GUIDE DE MISE EN ŒUVRE DU PPRE AIDE A LA REDACTION DU FORMULAIRE

### Qui rédige le PPRE ?

La rédaction du PPRE se fait par le ou les enseignants.es de la classe. Le.la directeur.trice est le garant de la rédaction. Le RASED et/ou l'équipe de cycle peut être associé(e) à cette rédaction.

### Durée

La durée notée doit être indicative. D'une période à un trimestre sont des durées raisonnables. Un PPRE peut être reconduit à l'identique, réajusté ou modifié. Il est préférable dans ce cas de refaire une nouvelle fiche, en conservant bien entendu l'ancienne.

### En quoi le PPRE apporte-t-il une plus-value ?

- dans l'explicitation auprès de l'élève et de sa famille de ce qui est mis en place, afin d'engager une dynamique de progrès et un engagement partagés.
- dans la qualité de l'analyse des difficultés de l'élève et de la mobilisation de tous pour sa réussite.
- dans la formalisation écrite d'un objectif, des besoins identifiés et des adaptations mises en place.
- dans la formalisation d'indicateurs de progrès permettant une véritable évaluation de ce dispositif.
- dans le partage et le traitement de la difficulté scolaire au sein de l'équipe de cycle.<sup>1</sup>

#### 1- Entretien avec l'élève pour favoriser son engagement

Il est nécessaire que l'élève soit associé à la rédaction du PPRE. Cette partie doit être rédigée lors d'un entretien mené dans un climat de confiance. Il est donc important de se donner un moment suffisamment long (environ 20 min) qui laisse place au dialogue. Pour cette raison, le temps d'APC se prête bien à l'organisation d'un tel entretien. Cette première partie doit être, à minima, formulée par l'élève (cases rédigées en « JE »). Le passage par une réflexion écrite peut être un moyen efficace pour engager réellement l'élève dans son programme de réussite éducative.

#### 2- Présentation de la situation

Les actions déjà engagées peuvent être des adaptations déjà mises en place au sein de la classe, une aide spécialisée d'un des membres du RASED, ...

Il n'est pas toujours simple d'identifier les points d'appui et les potentialités, car ce qui vient en premier à l'esprit sont en général les difficultés rencontrées par l'élève. Pourtant, prendre le temps de relever ce qui fonctionne est essentiel car il permet d'améliorer le sentiment de compétences, indispensable pour franchir les obstacles de l'apprentissage.

#### 3- Objectif prioritaire

Un seul objectif doit être rédigé, il s'agit de se focaliser avec l'élève sur un axe prioritaire. Un autre axe nécessitera un nouveau PPRE. Quelques exemples : « Adopter quelques attitudes attendues explicites (voir cartes) » - « S'engager seul dans une tâche individuelle en se saisissant de l'étayage matériel » - « Améliorer le rythme de travail » - « Améliorer la fluence en lecture ».

<sup>1</sup> D'après un document de l'inspection académique de Seine-Et-Marne « Le PPRE en 12 questions ». Document conçu par Pascale Mignot Vota, CPC Lyon 5<sup>ème</sup> 1<sup>er</sup>

#### 4- Mise en œuvre du programme

L'identification des besoins est essentielle. Pour y parvenir, il est intéressant de suivre cette chronologie :



C'est au regard d'un besoin identifié qu'on mettra en place une/des adaptations pour aider l'élève.

Dans le cas où les aménagements ont été formalisés sous la forme d'un protocole (par exemple, protocole de gestion de crise), penser à le joindre comme avenant à ce PPRE.

L'implication de l'élève est indispensable à la réussite du programme. Celle des parents y contribue.

#### 5- Evaluation du dispositif

Il est important de déterminer les indicateurs de progrès au début du PPRE, de préférence avec l'élève. A défaut, ils doivent lui être communiqués.

Exemples d'indicateurs de progrès :

<i>Temps de concentration sur une même tâche.</i>
<i>Place et importance de l'étayage par le professeur.</i>
<i>Rythme de travail.</i>
<i>Engagement personnel dans le travail.</i>
<i>Vitesse d'identification de mots inconnus.</i>
<i>Qualité des traces écrites.</i>

Les dates pour faire le point sont aussi à anticiper, ce n'est qu'à cette condition que le PPRE pourra jouer son rôle.